

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 25 mai 2020**

DEL.2020.05.25-020 - Indemnités de fonctions des élus municipaux.

L'an deux mil vingt, le vingt cinq mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

28 MAI 2020

Bureau du Courrier

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 29
- Nombre de procurations : /
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

DEL.2020.05.25-020 - Indemnités de fonctions des élus municipaux.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu les articles L.2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire expose que :

Le Maire et les élus disposant d'une délégation du Maire peuvent bénéficier d'une indemnité dans la limite du plafond global tel qu'il est déterminé par les articles L.2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales, à savoir :

- Montant de l'indemnité de maire : de droit, 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Montant de référence de l'indemnité d'adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE

Pour : 22 (Vivons Parempuyre)

Contre : /

Abstentions : 7 (Parempuyre Avenir)

- ± **Décide** d'attribuer les indemnités de fonction des élus telles qu'elles sont établies dans le tableau annexé à la présente avec effet à la date d'entrée en fonction des élus désignés dans ledit tableau, soit le 18 mai 2020 pour les Conseillers municipaux et le 25 mai 2020 pour les Adjoints au Maire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 25 mai 2020



B. François

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

**INDEMNITÉS DE FONCTION
TABLEAU – SYNTHÈSE**

NOM	FONCTION	TAUX %	INDEMNITÉ MENSUELLE BRUTE
DE SOUZA Bernard	Maire Adjoint	18,00	700,09
PONS Annie	Maire Adjoint	18,00	700,09
SEINTIGNAN Jean-Michel	Maire Adjoint	18,00	700,09
TURBÉ Roselyne	Maire Adjoint	18,00	700,09
DERVIEUX Benjamin	Maire Adjoint	18,00	700,09
SAUX Brigitte	Maire Adjoint	18,00	700,09
VERDIER Marc	Maire Adjoint	18,00	700,09
FLOIRAC Nicole	Maire Adjoint	18,00	700,09
VINCE Bernard	Conseiller municipal	4,00	155,58
GUILBAULT Nicky	Conseillère municipale	4,00	155,58
LOVISI Marc	Conseiller municipal	4,00	155,58
VALLEJO Annie	Conseillère municipale	4,00	155,58
ROZE Benjamin	Conseiller municipal	4,00	155,58
DURAND Catherine	Conseillère municipale	4,00	155,58
PIALLEPORT	Conseiller municipal	4,00	155,58
DEL POZO Irma	Conseillère municipale	4,00	155,58

Enveloppe globale maximum mensuelle au 25/05/2020 : 8 984,51 €

Pour être annexé à la délibération n° 2020.05.25-020 du 25 mai 2020

